



Le chanteur Paolo Conte a réagi en affirmant qu'il irait se réfugier dans les bars enfumés de Paris. / Photo Corbis-Sygamma-a

Les fumeurs hors la loi en Italie

La législation la plus restrictive d'Europe vient d'entrer en vigueur dans la Péninsule. Les accros de la cigarette n'ont plus le droit d'en griller une dans les lieux publics fermés.

Dimanche dernier, vers 23h 55, les clients de la Vecchia Roma, une trattoria dans le cœur de la Ville éternelle, ont allumé cigarettes et cigares et porté un toast «à la dernière bouffée». Dans de nombreux bars et restaurants de la Péninsule, la même cérémonie bon enfant s'est déroulée au même moment. Cinq minutes plus tard, les fumeurs étaient hors la loi car la législation antitabac la plus restrictive d'Europe venait d'entrer en vigueur.

Depuis hier, il est donc interdit de fumer en Italie dans tous les lieux fermés accessibles au public. Les contrevenants risquent une amende allant de 27 à 275 euros, amende qui peut être doublée si l'infraction est commise en présence de mineurs ou de femmes enceintes. Seul le plein air et les habitations privées échappent à la prohibition. Mais c'est pour les bars et les restaurants que l'interdiction de fumer provoque le plus de réactions.

Dénonciations obligatoires

Difficile en effet pour les 13 millions de fumeurs italiens de renoncer à une cigarette à la fin d'un repas ou après un expresso avalé au comptoir. Certes, la loi autorise la création dans les restaurants de salles fumeurs. Mais il faut que la pièce soit fermée, que les non-fumeurs n'aient pas à la traverser, qu'elle soit munie de portes automatiques et d'un puissant système d'air conditionné. Tous les restaurants n'ont ni l'espace, ni les moyens pour s'équiper et on estime que seulement 4% d'entre eux le feront.

En outre, le législateur oblige les restaurateurs et les patrons de bar à dénoncer à la police les clients qui refusent d'éteindre leur cigarette. S'ils ne le font pas et qu'un contrôle est effectué dans leur établissement, les professionnels de la restauration sont passibles d'une amende de 2500 euros.

Risque «mortel»

«Vous me voyez dénoncer un client, s'insurge un restaurateur romain. Vous parlez d'une politique commerciale!» Et un cafetier de Naples lui fait écho: «Si un camorriste fume dans mon bar et que je le dénonce, je risque ma vie!» Toute la société italienne se divise sur la loi antitabac. Médecins, intellectuels, artistes, non-fumeurs intransigeants, non-fumeurs conciliants, fumeurs repentis et fumeurs militants alimentent le débat.

Si un sondage indique que la majorité de la population est favorable à la loi prohibitionniste, le chanteur Lucio Dalla dénonce une législation qui appelle à la délation. Son collègue Paolo Conte, célèbre pour sa voix éraillée de crooner, avoue qu'il ira se réfugier dans les bars enfumés de Paris. Une association de fumeurs a déjà commencé à récolter les signatures pour faire un référendum contre la loi antitabac. Pour d'autres amoureux des brunes ou des blondes, l'interdiction de fumer ne fera qu'augmenter le plaisir car il ajoutera le piment de l'interdit.

Gouvernement divisé

Même le gouvernement est divisé. Le plus impénitent des fumeurs est le ministre de la Défense, Antonio Martino, qui allume ses cigarettes durant le conseil des ministres sous le regard agacé de Silvio Berlusconi. «A l'OTAN j'ai créé le club des ministres fumeurs. Même mon confrère américain Rumsfeld a essayé de me convaincre d'arrêter. En vain. Si je veux fumer, je fume.»